

SEINE-MARITIME - ARRONDISSEMENT DE DIEPPE - COMMUNE DE FONTAINE LE DUN

Mairie Place Docteur Courbe 76740 FONTAINE LE DUN

☎ 02 35 97 40 54 - [mairie@fontaine-le-dun.fr](mailto:mairie@fontaine-le-dun.fr)

ARRETE DU MAIRE N° 04/0304/26

DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE

Nous, Maire de FONTAINE-LE-DUN,

VU l'article L 2122.18 du code général des collectivités territoriales,

VU la séance d'installation du Conseil municipal en date du 20 mars 2026, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des adjoints,

VU la circulaire du 26 octobre 2001 du Secrétariat d'Etat à la Défense, chargé des Anciens Combattants, créant la fonction de correspondant Défense,

VU l'instruction du 8 janvier 2009 du Ministre de la Défense et du Secrétariat d'Etat chargé de la Défense et des Anciens Combattants,

ARRÊTE

**Article 1 :** Monsieur Roland JOLLY est désigné correspondant Défense pour la commune de Fontaine-le-Dun.

**Article 2 :** Le correspondant Défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région. Il remplit une mission de sensibilisation des concitoyens, en développant le lien armée-nation et l'esprit de Défense, en associant tous les citoyens aux questions de Défense. Il s'exprime sur l'actualité Défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera transmis au préfet de la Seine-Maritime, affiché en mairie dans le lieu réservé à cet effet et publié au registre des arrêtés municipaux et publié sur le site internet de la commune.

**Article 4 :** Cet arrêté sera notifié à l'intéressé et publié selon les modalités définies par délibération du Conseil municipal

A FONTAINE-LE-DUN, le 03 avril 2026

Le Maire,

